

# Contenu du dossier de candidature pour l'Alpage dit « de la Sévolière »

## **Identité du candidat :**

- Pour les personnes physiques uninominales : le dossier devra mentionner les nom et prénom(s), coordonnées téléphoniques, courriel et postales de la personne physique qui sera le signataire de la convention ainsi que le nombre d'années passé comme chef d'exploitation.
- Pour les personnes morales existantes : le dossier devra mentionner la forme juridique et ainsi que les nom, coordonnées téléphoniques, courriel et postales du siège social de la structure, ainsi que les noms et coordonnées du représentant légal et sa qualité (président, représentant légal, etc.), ainsi que les membres et leurs coordonnées.
- Pour les personnes morales à créer : mentionner la forme juridique à venir (Groupement pastoral, etc.)

## **Troupeau :**

- La nature (bovins, ovins, mixte) et l'effectif total du troupeau (en nombre de tête).
- La provenance de chaque sous-troupeau (notamment pour les groupements pastoraux ou les prises en pension), en mentionnant la commune de provenance (siège de l'exploitation), les effectifs en nombre de têtes et les nom, coordonnées téléphoniques, courriel et postales du/des propriétaires.

## **Parcellaire :**

Le candidat précisera s'il postule sur l'ensemble de l'alpage décrit dans le cahier des charges ou sur une partie seulement. Les dossiers ne portant que sur une seule partie de l'alpage seront classés après ceux portant sur l'ensemble de l'alpage.

## **Clauses diverses :**

Le candidat devra mentionner dans son dossier :

- Son expérience de gestion d'un alpage pour le type de troupeau en question, que ce soit en terme de locataire ou d'employé. Pour chaque alpage loué, il sera fait mention du nom de la Commune où était situé l'alpage géré, le nom et les coordonnées téléphoniques du propriétaire et la/les année(s) d'estive.
- Son intention ou non de signer le contrat « Mesure Agri-Environnementale Climatique » (MAEC), avec la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, que son prédécesseur (GP du Mt Pourri) avait souscrit afin de bénéficier d'un dédommagement financier d'un certain nombre de mesures de préservation des enjeux naturalistes.
- Les nom, prénom, adresse et coordonnées du berger qui surveillera l'alpage pour l'estive 2021 et à défaut de connaître son identité (personnel non recruté), de citer le type de contrat d'embauche ou la structure à qui sera déléguée son embauche ; de citer les moyens mis à sa disposition par le candidat (chien(s) de conduite, chien(s) de protection, véhicule, bois de chauffage ou non, nourriture ou non, etc.)
- Les aménagements et améliorations de l'alpage que le candidat souhaite mettre en œuvre durant son contrat.

### **Projet d'exploitation :**

Pour les personnes en cours d'installation ou ayant moins de 3 ans comme chef d'exploitation, il sera fait un descriptif du projet d'exploitation visée à terme, avec notamment :

- type de cheptel et nombre de têtes,
- place de l'alpage de la Sévolière dans leur système d'exploitation,
- Tous renseignements que le candidat pense nécessaires.